

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 959

29 septembre 2005

### SOMMAIRE

Amadeus Porcelain S.A., Luxembourg . . . . .	46031	Het Zonnestelsel, Sicav, Luxembourg . . . . .	45988
Arcobois, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46003	IFES, Institut de Formation Economique et So-	
Arraxis S.A., Luxembourg . . . . .	45987	ciale, Remich . . . . .	46003
Audiex S.A., Luxembourg . . . . .	45986	Imfoled Luxembourg S.A.H., Luxembourg . . . . .	46005
BPB Valmarand S.A., Münsbach . . . . .	46010	Immobilien-gesellschaft CSC Kirchberg S.A., Lu-	
Callens, Pirenne, Theunissen & Co, S.à r.l., Lu-		xembourg . . . . .	46031
xembourg . . . . .	46009	Immobilien-gesellschaft Edward Steichen Building	
Captiva Capital Partners S.C.A., Luxembourg . . . . .	46011	Kirchberg S.A., Luxembourg . . . . .	46032
Carrelage de Luxe, S.à r.l., Mertert . . . . .	45986	International Landed Property, S.à r.l., Luxem-	
Cedar Rock Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45986	bourg . . . . .	46006
Centre Catholique Culturel et Educatif de la Com-		Invertrade S.A., Luxembourg . . . . .	45989
munauté Italienne S.A., Luxembourg . . . . .	45992	Invertrade S.A., Luxembourg . . . . .	45989
Century S.A.H., Luxembourg . . . . .	46009	Julius Baer Multifund Sicav, Luxembourg . . . . .	46000
Charisma S.A., Luxembourg . . . . .	45996	Laho Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	45989
CIAD, Centre d'Identification pour Animaux Do-		LSF Franchise Debt Investments, S.à r.l., Luxem-	
mestiques, A.s.b.l., Belvaux . . . . .	46002	bourg . . . . .	45994
Coble.Com S.A., Luxembourg . . . . .	46008	LSF Hotels Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46006
Coble.Com S.A., Luxembourg . . . . .	46008	LSF Hotels Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46006
Crendal Finance S.A., Luxembourg . . . . .	46008	LSF Star Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46007
Cyria S.A., Luxembourg . . . . .	46001	LSF-KEB Capital Investments, S.à r.l., Luxem-	
Cyria S.A., Luxembourg . . . . .	46001	bourg . . . . .	46007
Cyria S.A., Luxembourg . . . . .	46001	LSF-KEB Capital Investments, S.à r.l., Luxem-	
David Morrisson Espace Vert, S.à r.l. . . . .	45992	bourg . . . . .	46007
Deloitte S.A., Luxembourg . . . . .	46000	Mauroy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45997
Desis S.A., Luxembourg . . . . .	46009	Modes Nita, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45993
Dia S.A., Luxembourg . . . . .	46009	New Millennium Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	46032
Ducair - Luxembourg Air Ambulance S.A., Sand-		New Millennium Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	46032
weiler . . . . .	46008	Pamelco S.A., Luxembourg . . . . .	45997
EM Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46004	Polo Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46004
Entreprise Pasini, S.à r.l., Mondorf-les-Bains . . . . .	45995	Prada Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45990
Eurofluid S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	46007	Prestige Luxembourg, Sicav, Luxembourg . . . . .	46010
European Hospitality Investments, S.à r.l., Luxem-		Prodex S.A., Luxembourg . . . . .	46001
bourg . . . . .	46007	RTL - 4 Radio S.A., Luxembourg . . . . .	46003
European Hospitality Investments, S.à r.l., Luxem-		RTL - 4 Radio S.A., Luxembourg . . . . .	46003
bourg . . . . .	46007	S.K. Trans, S.à r.l., Remich . . . . .	45986
Foncière Béatrice Lux S.A., Luxembourg . . . . .	45996	Samoa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46002
Forus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46005	SCE Sapient & Cuneo Luxembourg S.A., Luxem-	
Forus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46005	bourg . . . . .	45987
Garage du Riesenhoff S.A., Koetschette . . . . .	46010	Staff Intérim S.A., Eischen . . . . .	45987
Garage du Riesenhoff S.A., Koetschette . . . . .	46010	Sydney Partners S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	45988
Garage du Riesenhoff S.A., Koetschette . . . . .	46010	Talents S.A., Eischen . . . . .	45987
Garage du Riesenhoff S.A., Koetschette . . . . .	46010	Tiles Industrial Investments S.A., Luxembourg . . . . .	46004
Gestion Capital S.A., Luxembourg . . . . .	46011	Ulvsunda Real Estate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45988
Halm Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45986	Wafa S.A., Luxembourg . . . . .	46006
Hestia S.C.l., Bertrange . . . . .	45990		

**S.K. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 88.476.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03349, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

*Pour la société S.K. TRANS, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(040565.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**CARRELAGE DE LUXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6689 Merttert, Z.I. Fausermillen.  
R. C. Luxembourg B 88.653.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03351, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

*Pour la société CARRELAGE DE LUXE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(040570.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**HALM HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 98.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02952, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HALM HOLDINGS, S.à r.l.*

ELVINGER, HOSS & PRUSSEN

Signature

(040584.3/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**CEDAR ROCK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 98.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02954, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CEDAR ROCK HOLDINGS, S.à r.l.*

ELVINGER, HOSS & PRUSSEN

Signature

(040585.3/260/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**AUDIEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 65.469.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(041015.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

---

**ARRAXIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 58.855.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Signature.

(041018.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

---

**TALENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8480 Eischen, 2, Aisdall.  
R. C. Luxembourg B 84.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(041027.3/1133/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

---

**STAFF INTERIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8480 Eischen, 2, Aisdall.  
R. C. Luxembourg B 84.476.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(041029.3/1133/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

---

**SCE SAPIENT & CUNEO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.523.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 mai 2005*

*Première résolution*

L'assemblée révoque PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat et le remercie pour leurs activités exercées jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société AACO, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes pour la vérification des comptes au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

*Troisième résolution*

Suite aux démissions de M<sup>e</sup> Pierre Thielen avec effet au 29 octobre 2003 et de M. Gianfilippo Cuneo avec effet au 12 novembre 2004, l'assemblée décide de nommer avec effet immédiat, Mme Jane Owens, née le 21 avril 1953 à Wayne, Nebraska, USA, résidant professionnellement à 25 First Street, Cambridge, MA 02141, USA et M. Matthew Forsyth, née le 3 février 1965 à Mountainview, California, USA résidant professionnellement à 25 First Street, Cambridge, Mas 02141 en tant qu'administrateurs de la société.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038860.3/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**ULVSUNDA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.419,47.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 67.823.

Suite aux cessions des parts sociales du 16 décembre 2004, 167 parts sociales ont été transférées de M. Arne Lennart Björhn à la société ALB INVESTMENTS, S.à r.l. et 167 parts sociales ont été transférées de M. Lars Linzander à la société EJM INVESTMENTS, S.à r.l.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03839. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040303.3/536/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**HET ZONNESTELSEL , Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 54.173.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social de la société le vendredi 15 avril 2005 à 12.00 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- M. Evert Greup,
  - M. Jacques Elvinger,
  - M. Neil Dunn,
  - BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG représentée par MM. Alain Limauge, Georg Lasch et Craig Fedderson,
- pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.

*Sixième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG AUDIT, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie certifiée conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02343. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038685.3/3085/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**SYDNEY PARTNERS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 78.465.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunis à Luxembourg le 25 avril 2005 que:

1) Il a été mis un terme aux mandats d'administrateurs de:

- Mme Yseult Martinsen-Laufer,
- Mme Vivienne Laufer,
- la société MINUTY ENTERPRISES S.A.

2) Le nouveau Conseil d'Administration est désormais composé de:

- M. Alhard von Ketelhodt,
- la société ST THOMAS ASSET MANAGEMENT,
- la société EUROPEAN TIME MANAGEMENT.

Le mandat des nouveaux administrateurs s'achèvera à l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038722.3/607/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**INVERTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 52.851.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03222, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039492.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**INVERTRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 52.851.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 mai 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'assemblée générale du 12 mai 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour INVERTRADE S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039496.3/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**LAHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.155.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 27 avril 2005 les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de:

- M. Christopher Masek, administrateur classe A, avec adresse professionnelle au 5, Lancaster Place, Brettenham House, WC2E 7EN, London Grande-Bretagne;

- M. Gustav Öhman, administrateur classe A, avec adresse professionnelle au 5, Lancaster Place, Brettenham House, WC2E 7EN London, Grande-Bretagne;

- M. James Yates, administrateur classe B, avec adresse professionnelle au 5, Lancaster Place, Brettenham House, WC2E 7EN London, Grande-Bretagne;

- M. Andrew Crankshaw, administrateur classe B, avec adresse professionnelle au 5, Lancaster Place, Brettenham House, WC2E 7EN London, Grande-Bretagne;

- M. Gérard Becquer, administrateur classe C, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Xavier Pauwels, administrateur classe C, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- ERNST & YOUNG, en tant que Commissaire, avec adresse professionnelle au 7, parc Syrdall, L-5365 Munsbach; pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de la société au 31 décembre 2005 et qui sera tenue en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039166.3/581/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**PRADA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.025,-.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 66.895.

L'associé unique de la société a pris en date du 29 mars 2005 les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Riccardo Stilli en tant que gérant de la société avec effet au 31 octobre 2004;

- acceptation de la nomination de Monsieur Carlo Mazzi, domicilié au 101, via G. Garibaldi, Arezzo, Italie, en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 22 mars 2005. Monsieur Mazzi a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038569.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**HESTIA S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 78, Cité Millewee.

R. C. Luxembourg E 677.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lee Eng Heon Li How Cheong dit John Li, réviseur d'entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice) le 27 septembre 1960, demeurant à L-8064 Bertrange, 78, Cité Millewee,

2.- Madame Marie Gabrielle Yin Sew Ip Soo Ching dite Marie Gabrielle Li, médecin dentiste, née à Port Louis (Ile Maurice) le 21 mai 1963, épouse de Monsieur John Li, demeurant à L-8064 Bertrange, 78, Cité Millewee.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de HESTIA SCI.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Par Monsieur Lee Eng Heon Li How Cheong dit John Li, réviseur d'entreprises, né à Port Louis (Ile Maurice) le 27 septembre 1960, demeurant à L-8064 Bertrange, 78, Cité Millewee, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Par Madame Marie Gabrielle Yin Sew Ip Soo Ching dite Marie Gabrielle Li, médecin dentiste, née à Port Louis (Ile Maurice) le 21 mai 1963, épouse de Monsieur John Li, demeurant à L-8064 Bertrange, 78, Cité Millewee, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale

statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nus-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des associés-gérants est fixé à deux (2);
- 2.- Sont nommés associés-gérants, pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Lee Eng Heon Li How Cheong dit John Li, préqualifié;
  - Madame Marie Gabrielle Yin Sew Ip Soo Ching dite Marie Gabrielle Li, préqualifiée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux associés-gérants;
- 4.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-8064 Bertrange, 78, Cité Millewe.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Li, M.-G. Li, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 25, case 7. – Reçu 12,50 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 mai 2005.

T. Metzler.

(040313.3/222/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**DAVID MORRISSON ESPACE VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 46.221.

Monsieur Frédéric Jacquemot démissionne du poste qu'il occupe en qualité de gérant technique au sein de la société.

Mexy, le 31 mai 2005.

F. Jacquemot.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG03936. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058656.2//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**CENTRE CATHOLIQUE CULTUREL ET EDUCATIF DE LA COMMUNAUTE ITALIENNE,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 19, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 19.339.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 2001*

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 7.400 (sept mille quatre cents) actions représentatives du capital social de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir en euros le capital social de la société de LUF 7.400.000,- (sept millions quatre cent mille francs luxembourgeois) au taux de conversion irrévocable de 40,3399 francs luxembourgeois pour 1 euro. En conséquence, le capital social de la société est fixé à EUR 183.441,21 (cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante et un euros vingt et un centimes), représenté par 7.400 (sept mille quatre cents) actions sans mention de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 183.441,21 (cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quarante et un euros vingt et un centimes). Il est représenté par 7.400 (sept mille quatre cents) actions sans mention de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour extrait conforme

L. Mella

*Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03202. – Reçu 75 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038886.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**MODES NITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 13, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 107.894.

 —  
 STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1.- Madame Irène Kieffer, épouse Schneider, employée privée, née à Luxembourg le 27 février 1943, demeurant à L-1870 Luxembourg, 53, Kohlenberg,

2.- Monsieur Marco Laux, employé privé, né à Luxembourg le 15 juillet 1968, demeurant à L-5675 Burmerange, 26, rue de Mondorf.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MODES NITA, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'import et l'export, l'achat et la vente, la confection, la production et les retouches de tout article de textiles et leurs accessoires, cuirs ou fourrures.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II. Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Irène Schneider-Kieffer, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . . 25

2.- Monsieur Marco Laux, prénommé, deux-cent vingt-cinq parts sociales. . . . . 225

Total: deux cent cinquante parts sociales . . . . . 250

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Titre III. Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

#### **Titre IV. Exercice Social, Répartition des Bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition Générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,00).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1946 Luxembourg, 13, rue Louvigny;
2. L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée au poste de gérant, Monsieur Marco Laux, prénommé. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de Monsieur Marco Laux.

#### *Remarque*

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Kieffer-Schneider, M. Laux, G. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 6 mai 2005, vol. 406, fol. 35, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 mai 2005.

M. Lecuit.

(040315.3/243/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

#### **LSF FRANCHISE DEBT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.482.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(039978.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**ENTREPRISE PASINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 15, rue John Grün.

R. C. Luxembourg B 107.934.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le deux mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Serge Pasini, maître-plâtrier, né à Briey (France) le 26 mai 1953, demeurant à F-57970 Yutz, 29, rue de la Liberté.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ENTREPRISE PASINI, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de carrelage, de plâtrerie, de plafonnage et de cloisons. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts ont été souscrites par Monsieur Serge Pasini, maître-plâtrier, né à Briey (France) le 26 mai 1953, demeurant à F-57970 Yutz, 29, rue de la Liberté, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5619 Mondorf-les-Bains, 15, rue John Grün.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Serge Pasini, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Pasini, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, vol. 148S, fol. 22, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 mai 2005.

T. Metzler.

(040724.3/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**CHARISMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 67.890.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 février 2005 que CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à.r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, est nommé commissaire en remplacement de DELOITTE S.A., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00924. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038713.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**FONCIERE BEATRICE LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 90.939.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2005 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs:

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

b) renommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02354. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039152.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**MAUROY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 19, rue des Primevères.  
R. C. Luxembourg B 47.213.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(039950.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**PAMELCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 107.886.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) SANPAOLO FIDUCIARIA S.p.A., avec siège social à Milan (Italie), via Brera n° 19, de nationalité italienne, dont le capital social est de EUR 1.032.000,-, constituée à Milan le 14 octobre 1986, code fiscal et numéro d'inscription au Registre des Entreprises de Milan 08503890157, société fiduciaire de droit italien assujettie à l'activité de direction et de coordination de son actionnaire unique SANPAOLO IMI S.p.A. et appartenant au groupe bancaire SANPAOLO IMI (inscrit à «l'Albo gruppi bancari» au n° 1025.6), autorisée à exercer l'activité fiduciaire au sens de la Loi du 23 novembre 1939 n° 1966, du décret du 22 avril 1940 n° 531 et des modifications successives, qui intervient lors du présent acte en sa qualité de société fiduciaire,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Monsieur Alberto Ferretti, industriel, demeurant à Bergamo (Italie), Via G.M. Scotti, 40/42, ici représenté par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, prénommé,

3) Madame Paola Tua, sans état particulier, demeurant à Bergamo (Italie), Via G.M. Scotti, 40/42, ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, prénommé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants représentés comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de PAMELCO S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de un million cinq cent trente et un mille euros (EUR 1.531.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année Sociale - Assemblée Générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier mardi du mois de novembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. SANPAOLO FIDUCIARA S.p.A., précitée .....	2.944 actions
2. Monsieur Alberto Ferreti, prénommé .....	78 actions
3. Madame Paola Tua, prénommée .....	78 actions
Total: .....	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

b) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Vérone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

c) Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, né le 4 novembre 1965 à Varese (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

3. Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Davide Murari, prénommé.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1<sup>er</sup> janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil six.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, vol. 24CS, fol. 30, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(040278.3/202/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**DELOITTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 67.895.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 janvier 2005 que:

- La société ABAX AUDIT, ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, a été nommée à la fonction de réviseur d'entreprises.

Le mandat du réviseur d'entreprises viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038716.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**JULIUS BAER MULTIFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 80.161.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 mai 2005 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Freddy Brausch

ETUDE LINKLATERS LOESCH

4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg;

M. Walter Knabenhans

JULIUS BÄR HOLDING AG

Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;

M. Jean-Michel Loehr

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

M. Roman von Ah

JULIUS BÄR ASSET MANAGEMENT LTD.

Freigutstrasse 12, CH-8010 Zürich;

M. Rudolf Ziegler

JULIUS BÄR HOLDING AG

Bahnhofstrasse 36, CH-8001 Zürich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006;

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour JULIUS BAER MULTIFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038801.3/1126/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

46001

**CYRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 35.528.

Les comptes annuels au 30 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2005, les réf. LSO-BE02094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038905.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**CYRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 35.528.

Les comptes annuels au 30 novembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(038908.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**CYRIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 35.528.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2005 a accepté la démission de Mademoiselle Cyrielle Watinne, Mademoiselle Alexia Watinne et Maître Marc Loesch comme administrateurs de la société et a décidé d'élire avec effet immédiat Monsieur Jean-Bernard Zeimet, expert comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, comme nouveaux administrateurs pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 30 novembre 2004.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 29 avril 2005 a accepté la démission de Monsieur Jean-Bernard Zeimet en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 20 avril 2005.

L'assemblée générale a décidé de nommer Madame Nathalie Chiaradia, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet pour les exercices se terminant au 30 novembre 2003 et au 30 novembre 2004, avec effet au 20 avril 2005.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 9 mai 2005 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période prenant fin à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 30 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038914.3/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**PRODEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 62.484.

*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 3 mars 2005 à 11 heures*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 11 heures.

Les actionnaires présents désignent à l'unanimité le bureau suivant:

1. Président: Monsieur Alain Weber, Luxembourg;
2. Secrétaire: Mademoiselle Okcana Bilous, Ukraine;
3. Scrutateur: Monsieur Andriy Tendyuk, Ukraine.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue, et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Acceptation de la démission de Monsieur Bernard Guthapfel, comme administrateur.
- Acceptation de la démission de Madame Viktoriya Melnychenko, comme administrateur.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la décision de nommer:

1. Mademoiselle Okcana Bilous, comme administrateur, Ukraine, née le 10 octobre 1976.

2. Monsieur Andriy Tandyuk, comme administrateur, Ukraine, née le 2 février 1977.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11 h 30.

Signature / Signature / Signature

*Le scrutateur / Le secrétaire / Le président*

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038793.3/203/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**CIAD, CENTRE D'IDENTIFICATION POUR ANIMAUX DOMESTIQUES, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4446 Belvaux, 158, rue de France.

—  
*Assemblée générale ordinaire tenue au siège sociale, en date du 21 janvier 2005*

Ont été délégués de leur tâche: Menghi Albert,  
Flesch Claudine,  
Menghi Pascale,  
Tull Mike.

Ont été élus par vote unanime comme nouveau Conseil d'Administration:

Président: Holzem Michel,

Caissière: Menghi Pascale,

Secrétaire Flesch Claudine.

Membres du Conseil d'Administration: Walers Luc,  
Menghi Thierry.

A été retenu les modifications statutaires des articles suivants:

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi à Belvaux 158, rue de France et peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 22.** Il a été convenu que le président et le trésorier ont le pouvoir de signature pour effectuer un paiement jusqu'à la somme de 1.500,- EUR.

Au-dessus de cette somme il y aura nécessité de minimum deux signatures des soussignés de l'association.

Ainsi délibéré à Sanem, le 21 janvier 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

M. Holzem / C. Flesch

*Le Président / La Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00534. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038985.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**SAMOA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 52.751.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2005 que, suite à une reconstitution entière du conseil d'administration, ont été nommés nouveaux administrateurs:

- Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
  - Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
  - Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
- en remplacement de Mesdemoiselles Martine Schaeffer et Danièle Martin.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039148.3/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**RTL - 4 RADIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 38.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00940, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature

*Un mandataire*

(039021.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**RTL - 4 RADIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 38.547.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 5 avril 2005, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs François Masquelier, Thomas Rabe et Vincent de Dorlodot, ayant leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée générale décide de proroger le mandat comme commissaire aux comptes de Monsieur Henri Tornambe, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039019.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**ARCOBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 85, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 50.073.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(039953.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**IFES, INSTITUT DE FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE,  
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-5516 Remich, 12, rue du Château.

Nouvelle composition du conseil d'administration à partir de la réunion du conseil le 4 février 2005.

Bossi Henri, Président

Roeltgen André, Vice-président,

Weber Robert, Vice-président,

Detaille Marcel, Membre,

Spautz Marc, Membre,

Kinn Alain, Membre.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03066. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040167.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**TILES INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.363.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 15 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Andrea Dany.

Tous les trois domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039026.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**EM FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.492.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 mai 2005*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Alain Mayor de sa fonction d'Administrateur de la société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Helmut Stoeffler, directeur de société, demeurant au 96, rue de Vigny, F-01220 Divonne-les-Bains, France, à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de l'Administrateur sortant.

L'Assemblée décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des deux autres Administrateurs en fonction, à savoir Monsieur René Küppers et la société PROMIBEL FINANCIAL CORP jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour EM FINANCE HOLDING S.A.

Le domiciliataire

HRT REVISION, S.à r.l.

D. Ransquin

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039092.3/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**POLO HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.268.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 4 avril 2005*

- La cooptation de Monsieur Sandro Capotosti, résident via Stampa n° 1, à Milan (Italie), en tant que Gérant en remplacement de Monsieur Maurizio Dattilo, démissionnaire, est acceptée. La durée de son mandat est illimitée.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2005.  
Certifié sincère et conforme  
POLO HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l.  
J. R. Bartolini / P. Mestdagh  
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02375. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039168.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 39.488.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.  
Pour FORUS HOLDING S.A.  
Le domiciliataire  
HRT REVISION, S.à r.l.  
D. Ransquin

(039102.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**FORUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 39.488.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 3 mai 2005*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat, des Administrateurs en faction à savoir:

- Moteur Hans-Peter Jenni, demeurant Nicolaïdes Street, 29/203, 8011 Paphos, Chypre;
- Monsieur George Jaoshvili, demeurant Chavchavadze Str., 11, Thilisi, Georgie;
- INTERNATIONAL VENTURE FINANCE LIMITED, ayant son siège social à Road Rown, Tortola, British Virgin Island.

Pour un nouveau terme d'un an, leur mandat viendra donc à échéance lors l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2006.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes actuellement en fonction, HRT REVISION, S.à r.l., pour un nouveau terme d'un an. Son mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.  
Pour FORUS HOLDING S.A.  
HRT REVISION, S.à r.l.  
D. Rasquin

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039099.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**IMFOLED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 45.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.  
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(041051.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

---

**LSF HOTELS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 70.478.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(039972.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**LSF HOTELS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 70.478.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Signature.

(039974.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**Wafa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 40.300.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

*Signataire catégorie A:*

- Monsieur Jesse Hester, demeurant au 5, Golden Sands, Mankhol, Dubai;

*Signataire catégorie B:*

- Monsieur Matthew Charles Stokes, demeurant au 5, Golden Sands, Mankhol, Dubai;

- Madame Brenda Patricia Cocksedge, demeurant au 5, Golden Sands, Mankhol, Dubai;

en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- FIRI TREUHAND S.A., 30, Chamerstrasse, CH-6304 Zoug, Suisse, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Le siège de la société a été transféré au 18, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02512. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039181.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**INTERNATIONAL LANDED PROPERTY, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 30.112.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 février 1989, acte publié au Mémorial C n° 167 du 15 juin 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1991, acte publié au Mémorial C n° 402 du 22 octobre 1991, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 août 1998, acte publié au Mémorial C n° 872 du 3 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE0920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

*Pour INTERNATIONAL LANDED PROPERTY, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(040177.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**LSF-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 90.485.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005. Signature.  
(039976.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**LSF-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 90.485.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005. Signature.  
(039977.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005. Signature.  
(039979.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**EUROPEAN HOSPITALITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 71.859.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005. Signature.  
(039981.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**LSF STAR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 90.990.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005. Signature.  
(039985.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**EUROFLUID S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 59.566.

Anne-Rita Nuchelmans informe de sa décision de ne plus être administrateur de la société.

Vouneuil sous Biard, le 26 mars 2003.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02495. – Reçu 14 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040222.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**COBLE.COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 73.241.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (agissant en remplacement de son collègue empêché M<sup>e</sup> Jean Seckler), en date du 26 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 140 du 12 février 2000.

—  
Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COBLE.COM S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040154.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**COBLE.COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 73.241.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (agissant en remplacement de son collègue empêché M<sup>e</sup> Jean Seckler), en date du 26 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 140 du 12 février 2000.

—  
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COBLE.COM S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040157.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**CRENDAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 39.795.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 12 mars 1992, acte publié au Mémorial C n° 364 du 26 août 1992.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CRENDAL FINANCE S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040168.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**DUCAIR - LUXEMBOURG AIR AMBULANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.837.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 27 avril 2005 que le mandat du commissaire aux comptes BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE a été reconduit d'une année. Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Pour extrait conforme

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040211.3/273/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**DIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 52.149.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 569 du 8 novembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 272 du 23 avril 1998, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 48 du 16 février 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

DIA, Société Anonyme

Signature

(040229.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**DESI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 58.387.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 313 du 20 juin 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 367 du 9 juillet 1997, et en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 193 du 31 mars 1998.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-B02995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

DESI, Société Anonyme

Signature

(040231.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.178.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2005*

La nomination de Philip Callens, Réviseurs d'Entreprises, en tant que Gérant de la société est acceptée pour une durée fixée à six ans, mandat renouvelable lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de 2011.

*Pour la société*

B. Callens

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03824. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040299.3/587/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**CENTURY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 38.210.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE03935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(041055.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

---

46010

**BPB VALMARAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.005.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03667, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040436.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 23.223.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(041053.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

---

**GARAGE DU RIESENHOFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 3, route de Martelange.  
R. C. Luxembourg B 101.855.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BE04443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042220.3/4580/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

---

**GARAGE DU RIESENHOFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 3, route de Martelange.  
R. C. Luxembourg B 101.855.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042221.3/4580/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

---

**GARAGE DU RIESENHOFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 3, route de Martelange.  
R. C. Luxembourg B 101.855.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042222.3/4580/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

---

**GARAGE DU RIESENHOFF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 3, route de Martelange.  
R. C. Luxembourg B 101.855.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(042223.3/4580/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

---

**GESTION CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.874.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(042239.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

**CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Share capital: EUR 31,026.25.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.399.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of the month of April.

Before Us, M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A., a «société en commandite par actions» which was incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 29, 2004, published in the Mémorial C, number 1.257 of December 8, 2004, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 103.399 and having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»). The articles of incorporation of the Company were for the last time amended by a deed of the undersigned notary, on November 9, 2004 published in the Mémorial C, number 122, of February 10, 2005.

The extraordinary general meeting is opened at 5.40 p.m. by Mr. Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally in Luxembourg, chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Marc Torbik, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Isabelle Clinquart, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman of the meeting declares and requests the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

To fully restate the articles of association of the Company.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Resolution*

The general meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

**«Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the founding shareholders, including CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l. as sole unlimited partner («actionnaire commandité») (the «General Partner») and all those who may become shareholders, a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), as amended, and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is to (i) pursue acquisition, ownership, operation, financing, refinancing, improvement, development and resale opportunities with respect to Projects possibly of private equity nature with the aim of creating and purchasing Projects, owning and operating companies owned, directly or indirectly, by the Company (the «Subsidiaries»); (ii) owning directly or indirectly the Subsidiaries in connection therewith; (iii) selling or otherwise disposing of the Company's and Subsidiaries' assets including, where applicable, shares and other securities or interests, in Subsidiaries; (iv) entering into agreements in connection with the foregoing; and (v) taking any and all actions incidental to the foregoing.

The Company may in particular (i) acquire and/or dispose of by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, notably but not exclusively by the Subsidiaries; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the Subsidiaries in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever, or issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for a limited duration ending on 1st September 2055 subject to the provision of early termination of article 9.2 (iv). The duration of the Company may be extended for further two (2) or three (3) years, upon proposal by the General Partner, by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment to the present Articles of Association.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Issued Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand twenty-six Euro twenty-five cents (EUR 31,026.25) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) class A shares (the «Class A Shares») and twenty (20) class C shares (the «Class C Shares»), which shall be held by the limited shareholders and one (1) class B share (the «Class B Share»), which shall be held by the unlimited shareholder, in representation of its unlimited partnership interest in the Company, with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the present Articles of Association, shall be identical except to the extend otherwise provided by the law or by the present Articles of Association.

The authorised capital of the Company is set at seventy-seven million twenty-five Euro (EUR 77,000,025.-) divided into sixty million six hundred forty thousand (60,640,000) Class A Shares, nine hundred sixty thousand (960,000) Class B Share and twenty (20) Class C Shares, with a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The General Partner is authorised and empowered to (i) realise any increase of the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders of one or several classes of shares in case of issue of shares against payment in cash or in kind.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the present deed in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The General Partner may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the General Partner within the limits of the authorized capital, this Article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The Class A Shares, the Class B Share and the Class C Shares will be in the form of registered shares.

With respect to the registered shares, a register of shareholders (the «Shareholders' Register») which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The Shareholders' Register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by fax its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the Shareholders' Register.

## **Art. 7. Transfer of Shares**

### **7.1. Limitations on Transfer.**

7.1.1. Any Class A Shares may only be Transferred subject to the provisions of Article 7.2.

7.1.2. Any Class B Shares may only be Transferred subject to the prior approval of the shareholders (i) voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment to the present Articles of Association and (ii) determining, in case there remains more than one (1) Class B Shareholder after the Transfer, whether the new Class B Shareholder shall act as General Partner of the Company.

7.1.3. Any Class C Shares may only be Transferred after first having been offered to the Class A Shareholders on a pro rata basis to their shareholding in the Company.

### **7.2. Permitted Transfer of Class A Shares.**

A permitted Transfer relating to Class A Shares under this Article 7 shall be deemed to cover the Transfer of Class A Shares, the corresponding Transfer of Shareholders' Loans (if any) belonging to this same Class A Shareholder, the voting rights and the funding obligation (if any) pro rata.

#### **7.2.1. Transfer within the Initial Period.**

Within a period of three (3) years after the Final Closing Date (the 'Initial Period»), Transfers of any Class A Shares are not permitted unless the following conditions are satisfied:

(i) the purported Transfer:

(a) is an Intra Group Transfer; or

(b) is a Transfer to successor trustee(s); or

(c) has been agreed in writing by all the Class A Shareholders;

(ii) the purported Transfer is a Transfer of all (and not less than all) the Class A Shares held by the relevant Class A Shareholder (the «Offered Shares»);

(iii) the purported Transfer is accompanied by the Transfer of the following interests (the «Offered Interests»):

a) by a correlative Transfer of all (and not less than all) the Shareholder Loans (if any) of the relevant Class A Shareholder, the voting rights and the funding obligations of the relevant Class A Shareholder; and

b) by a correlative Transfer of all (and not less than all) the shares, the voting rights, the funding obligations and the shareholder loans (if any) of the relevant Class A Shareholder (or of CCM, as applicable) in the General Partner and in ICP; and

(iv) in case of Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s), the legal, regulatory and tax conditions are satisfied.

#### **7.2.2. Transfer after the Initial Period.**

After the Initial Period, Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s) of any Class A Shares are not permitted unless the conditions of Article 7.2.1. (ii) to 7.2.1. (iv) are satisfied.

After the Initial Period, Transfers (other than Intra Group Transfer or a Transfer to successor trustee(s)) of any Class A Shares to a third party (the «Third Party») are permitted provided the following conditions are satisfied:

(i) the purported Transfer is a Transfer of the Offered Shares;

(ii) the purported Transfer is accompanied by a Transfer of the Offered Interests;

(iii) the relevant Class A Shareholder (or its Intra Group permitted transferee) (the «Transferor») has made an offer (the «Offer») for the Transfer of the Offered Shares together with the Offered Interests to the other Class A Shareholder (the «Other Shareholder») by a written notice (the «Notice») mentioning the offered price to be paid in cash (the «Offered Price»), which Offered Price shall include the price for the Offered Shares together with the Offered Interests;

(iv) the Other Shareholder has expressly rejected or has not accepted the Offer within a period of twenty (20) Business Days starting as from the date of receipt of the Notice (the «Acceptance Period»);

(v) the Transfer of the Offered Shares together with the Offered Interests has been completed within a period of six (6) months starting as from the date of the express rejection (provided the express rejection has occurred within the Acceptance Period) by the Other Shareholder or the end of the Acceptance Period (if no express rejection has occurred), as applicable;

(vi) the price for the Transfer of the Offered Shares together with the Offered Interests to the Third Party (the «Transfer Price») is not lower than ninety seven per cent (97%) of the Offered Price;

(vii) the Other Shareholder has not exercised its right to tag along (the «Tag Along») and to be bought out on the same terms and conditions by the Third Party or, if the Other Shareholder has exercised this right, the Third Party has accepted to acquire all the shares of the Company held by the Other Shareholder (or CCM, as applicable) as well as its Shareholder Loan and funding obligations and its shareholder loan and shares in the General Partner and ICP on the same terms and conditions;

(viii) in case of a proposed Transfer by Cedobar, if the Third Party is an Investment Bank or a fund which is managed by or in which an Investment Bank (alone or together with its Affiliates) is the majority investor, the Transfer of the Offered Shares together with the Offered Interests has been approved by CCM; and

(ix) in case of an actual Transfer by Lux Feeder (or its Intra Group Transferee) of its Class A Shares in accordance with the foregoing provisions, the name of ICP will be changed within a period of thirty (30) days starting as from the date at which the Transfer is completed and will lose any reference to IXIS.

7.2.3. Any Transfers of shares in violation of this Article 7 shall be void and unenforceable against the Company, and the shareholder(s) making such purported Transfer shall indemnify and hold the Company and other shareholders harmless from and against any federal, state or local income taxes, or transfer taxes, including without limitation, transfer gains taxes, arising as a result of, or caused directly or indirectly by, such purported Transfer. The giving of any consent

to a Transfer in any one or more instances shall not limit or waive the need for such consent in any other or subsequent instances.

7.2.4. Any Transfer of shares will be registered in the Shareholders' Register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of Transfer entered into the Shareholders' Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' Register any Transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The issued share capital and/or the authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment to the present Articles of Association.

The new shares to be issued will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the issued share capital which those shareholders are holding, who may subscribe to these new shares whether in cash or in kind.

Where the issued capital is increased by the issue of new shares of only one class, the preferential subscription right of the holders of shares of the other classes may not be exercised until after that preferential subscription right has been exercised by the holders of shares of the class in which new shares are issued.

The General Partner shall determine the period within which the preferential subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the present Articles of Association, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the General Partner to do so.

**Art. 9. Default.** Failure by any Class A Shareholder to comply with its funding obligations (if any) and to make payment in full by the stipulated Funding Date will have the following consequences:

9.1 The defaulting shareholder (the «Defaulting Shareholder») shall be required to remedy such default within thirty (30) Business Days following the relevant Funding Date (the «Curing Period») by paying to the Company:

- (i) the amount due under the relevant Drawdown Notice;
- (ii) default interest at the rate of thirty per cent (30%) per annum (calculated and compounded daily on the amount indicated in the Drawdown Notice) from and including the Funding Date up to and including the date of payment; and
- (iii) the fees and expenses and losses suffered by the Company (or any of its investment vehicles) up to the date of payment as a result of such failure to comply, including but not limited to having to delay or terminate an investment or to find alternative sources of funding or to procure additional guarantees or letters of credit (as calculated, certified by the Company's auditors, and notified in writing by the non-defaulter to the Defaulting Shareholder).

9.2 The failure by the Defaulting Shareholder to pay in full the amount called (together with the amounts in paragraphs 9.1 (ii) and (iii) above) within the Curing Period, will have the following immediate consequences:

- (i) the Defaulting Shareholder will cease to be entitled or required to make any Funding Contribution in the future;
- (ii) for the purpose of determining the portion of the Available Funds to which the Defaulting Shareholder is entitled pursuant to Article 32 and the portion of the Liquidation Proceeds to which the Defaulting Shareholder is entitled pursuant to Article 33, the Defaulting Shareholder will be diluted in respect of its Percentage Interest in the Company by two (2) times the amount called but not paid under the relevant Drawdown Notice.

Any dilution under this paragraph (ii) for the purpose of determining the portion of the Available Funds and Liquidation Profits to which the Defaulting Shareholder is entitled pursuant to respectively Article 32 and Article 33 shall be made by a deemed adjustment of the shareholders' respective Percentage Interest as between the non-defaulting shareholder and the Defaulting Shareholder so as to reflect the deemed increase of the non-defaulting shareholder's Funding Contributions by such amount as provides a dilution of the Defaulting Shareholder's Percentage Interest in the Company as if the Defaulting Shareholder's failure had been in respect of two hundred per cent (200%) of the amount that should have been funded by it in accordance with the relevant Drawdown Notice.

(iii) the Defaulting Shareholder will cease to be entitled to receive payment of any Distribution under Article 32 and of any Liquidation Distribution under Article 33 on a diluted basis in accordance with paragraph (ii) above until the amount due in paragraph 9.1 (iii) has been fully set off against any such Distribution or Liquidation Distribution.

(iv) in case of a Lux Feeder Default, failure by Lux Feeder a) to comply with its obligations under any shareholders' agreement as may be in existence from time to time between the shareholders or/and b) to vote in favour of a Distribution, will trigger the early termination of the Company.

(v) in case of an early termination following a Lux Feeder Default, for the purpose of determining the portion of the Liquidation Profits to which the Defaulting Shareholder is entitled, the Defaulting Shareholder will be diluted in respect of its Percentage Interest in the Company in conformity with articles 9.2 (ii) above.

### Chapter III.- Management, Supervisory Board, Investor Advisory Committee

**Art. 10. Management.** The Company shall be managed by CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., in its capacity as sole General Partner and holder of all Class B Shares of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

**Art. 12. Liability of the General Partner and of the Shareholders.** The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the General Partner shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable as shareholders of the Company for payment to the Company up to the nominal value and share premium of each share in the Company owned by them.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such power.

**Art. 15. Dissolution - Incapacity of the General Partner.** In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) Business Days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the present Articles of Association.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 16. Supervisory Board.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board composed of three (3) members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of shareholders, out of a list of at least two (2) candidates for each position as member. Lux Feeder will be entitled to propose candidates for two (2) positions as member and Cedobar for one (1) position as member. The members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

**Art. 17. Powers of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine. It shall authorise any actions of the General Partner that, pursuant to the law or to the present Articles of Association, exceed the powers of the General Partner.

**Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxyholder.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision

can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board.** The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board.

#### Chapter IV.- Meeting of Shareholders

**Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the General Partner by Luxembourg law or the present Articles of Association, it has the powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend the present Articles of Association without the General Partner's consent. For instance, it shall neither dismiss the General Partner nor appoint another General Partner unless the General Partner consents thereto.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 31st of March at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following Business Day.

**Art. 22. Other General Meetings.** The General Partner or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 23. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon call by the General Partner or the Supervisory Board made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with Luxembourg law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 24. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder himself. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five (5) Business Days prior to the date set for the meeting. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

**Art. 25. Proceedings.** The general meeting shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

**Art. 26. Adjournment.** The General Partner may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued share capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 27. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one (1) vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the present Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the present Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast. No resolution may be adopted without the consent of the General Partner.

**Art. 28. Extraordinary General Meetings.** At any extraordinary general meeting convened in accordance with Luxembourg law for amending the present Articles of Association (including for resolving on the increase or reduction of the issued share capital of the Company, the merger of the Company, the extension of the term of the Company and the early termination of the Company) or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the present Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by law, eighty per cent (80%) of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting. No resolution may be adopted without the consent of the General Partner.

Where there is more than one class of shares and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, the resolution must, in order to be valid, fulfill the conditions as to quorum and majority laid down in the forgoing paragraph with respect to each class.

**Art. 29. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

### Chapter V.- Financial Year, Distribution of Earnings

**Art. 30. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year. The first financial year begins by exception on the date of incorporation of the Company and ends on the last day of December 2004.

**Art. 31. Adoption of Financial Statements.** The General Partner shall prepare, for approval by the general meeting of shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

#### Art. 32. Appropriation of Profits

32.1. From the annual net profits determined in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be mandatory when the amount of the Legal Reserve fund reaches ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

32.2. After the allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits (the «Amount Available for Distribution») will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

32.3. In case (i) the general meeting of shareholders or (ii) the General Partner pursuant to paragraph 4 of the present Article 32, as the case may be, resolve to proceed with a distribution out of Available Funds in accordance with Luxembourg law (a «Distribution»), the Distribution shall be made in the following order of priority:

(i) First, the Class B Shareholder will receive, within thirty (30) Business Days of the end of every Quarter (except that the Distributions for the period from the Effective Date to 30 September 2004 and for the Quarter ending 31 December 2004 will only occur within thirty (30) Business Days of the end of the first Quarter of the year 2005), a Distribution in an amount equal to A plus B minus C minus D, where:

A: equals one point five per cent (1.5%) of M as at the current Distribution Date divided by four (4) to reflect quarterly Distribution) (except that for the period from the Effective Date to 30 September 2004, the Distribution amount will equal to one point five per cent (1.5%) of 'M' as at the current Distribution Date divided by twelve (12)).

M: equals as at the current Distribution Date:

(a) all Investment Allocations if the relevant Quarter starts within the Investment Period or all the Funding Contributions if the relevant Quarter starts after the Investment Period; minus

(b) the acquisition costs (including all costs, fees, commissions, expenses and acquisition taxes) in relation to any realised investment (or pro-rata acquisition costs in the case of a partial realisations) of the Group in the relevant Quarter, and all previous Quarters, minus

(c) the amount by which any investment by the Group has been written off (following a resolution of the board of managers of the General Partner) in the relevant Quarter, and all previous Quarters.

B: equals the sum of the following fees collected in the relevant Quarter:

(a) one per cent (1%) of the enterprise value (being the sum of equity, shareholder loans and debt acquired or assumed (if any) of any investment made by the Group (the «Acquisition Fees»); plus

(b) one per cent (1%) of the total debt proceeds provided by third parties on any refinancing of any investment by the Group during the holding period of the investment but excluding the financing of the investment at the time of acquisition, pro-rata to the Group's interest in the investment, («Refinancing Fees»).

C: equals the outstanding balance of fifty per cent (50%) of Acquisition Fees collected to the end of the relevant Quarter that have not been already previously used to offset previous amount A as referred to in 32.3 (i) to the end of the relevant Quarter.

D: equals the total fees paid by the Company to ICP (or any of Subsidiaries), in relation to the relevant Quarter.

(ii) Second, Class A Shareholders, Class B Shareholder and Class C Shareholder will receive *pari passu* all Distributions on a pro rata basis (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii)) until the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder have each received Distributable Amounts

equal to their respective aggregate Funding Contributions (without considering Distributions made to the Class B Shareholder according to paragraph (i) hereabove).

(iii) Third, the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will each receive *pari passu* all Distributions on a pro rata basis (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii)) until the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder have each achieved (pursuant to the Distributions made according to paragraph (ii) hereabove and this paragraph (iii) but excluding Distributions made to the Class B Shareholder according to paragraph (i) hereabove) an IRR of twelve per cent (12%) (compounded quarterly) on each of their respective aggregate Funding Contributions.

(iv) Fourth, Distributions will be split as to a) thirty per cent (30%) collectively to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder (to be split between them on a pro rata basis (according to their respective aggregate Funding Contributions) (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii)) and b) seventy (70%) to the Class B Shareholder only until the Class B Shareholder has received (without considering Distributions made to the Class B Shareholder according to paragraph (i) hereabove) a total of twenty per cent (20%) of the cumulative Distributions paid to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder, and the Class C Shareholder under paragraph (iii) and (iv).

(v) Fifth, Distributions will be split as to a) eighty per cent (80%) collectively to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder on a pro rata basis (according to their respective aggregate Funding Contributions) (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9 (ii)) and b) twenty per cent (20%) to Class B Shareholder.

To the extent permitted under Luxembourg law, the Distributions shall be calculated and paid quarterly in arrears. The determination of the IRR will include all previous Distributions to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and Class C Shareholder. For the avoidance of doubt, the IRR calculation shall include the cost of any shareholder's guarantees, credit lines, etc. and will be after all taxes, costs and fees.

32.4. Subject to the conditions laid down by Luxembourg law and in compliance with the present Article 32, the General Partner may proceed with a Distribution out of Available Funds in the form of interim dividend to the shareholders and fix the amount and the date of payment of any such Distribution.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 33. Dissolution, Liquidation.** The Company is automatically dissolved in accordance with Article 4. The Company may also be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the present Articles of Association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, distribution (a «Liquidation Distribution») of the net liquidation proceeds (the «Liquidation Proceeds») shall be made in the following order of priority:

(i) First, the Class B Shareholder will receive, a Liquidation Distribution in an amount equal to A plus B minus C minus D, where:

A: equals one point five per cent (1.5%) of M as at the Liquidation Date.

M: equals as at the Liquidation Date:

(a) all Investment Allocations if the relevant Liquidation Date is within the Investment Period or all the Funding Contributions if the liquidation Date is after the Investment Period; minus

(b) the acquisition costs (including all costs, fees, commissions, expenses and acquisition taxes) in relation to any realised investment (or pro-rata acquisition costs in the case of a partial realisations) of the Group, minus

(c) the amount by which any investment by the Group has been written off (following a resolution of the board of managers of the General Partner).

B: equals the sum of the following fees collected from the end of the previous Quarter and until the Liquidation Date:

(a) the Acquisition Fees; plus

(b) the Refinancing Fees.

C: equals the outstanding balance of fifty per cent (50%) of Acquisition Fees collected from the end of the previous Quarter until the Liquidation Date that have not been already previously used to offset previous amount A as referred to in 33 (i) to the Liquidation Date.

D: equals the total fees paid by the Company to ICP (or any of its Subsidiaries), in relation to the period starting from the end of the previous Quarter to the Liquidation Date.

(ii) Second, Class A Shareholders, Class B Shareholder and Class C Shareholder will receive *pari passu* all Liquidation Distributions on a pro rata basis (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9.2 (ii)) until the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder have each received Distributable Amounts equal to their respective aggregate Funding Contributions (without considering Liquidation Distributions made to the Class B Shareholder according to paragraph (i) hereabove).

(iii) Third, the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder will each receive *pari passu* all Liquidation Distributions on a pro rata basis (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9.2 (ii)) until the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder have each achieved (pursuant to the Liquidation Distributions made according to paragraph (ii) hereabove and this paragraph (iii) but excluding Liquidation Distributions made to the Class B Shareholder according to paragraph (i) hereabove) an IRR of twelve per cent (12%) (compounded quarterly) on each of their respective aggregate Funding Contributions.

(iv) Fourth, Liquidation Distributions will be split as to a) thirty per cent (30%) collectively to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder (to be split between them on a pro rata basis (according to their respective aggregate Funding Contributions) (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9.2 (ii)) and b) seventy (70%) to the Class B Shareholder only until the Class B Shareholder has received (without considering Liquidation Distributions made to the Class B Shareholder according to paragraph (i) hereabove) a total of twenty per cent (20%) of the cumulative Liquidation Distributions paid to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder, and the Class C Shareholder under paragraph (iii) and (iv).

(v) Fifth, Liquidation Distributions will be split as to a) eighty per cent (80%) collectively to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and the Class C Shareholder on a pro rata basis (according to their respective aggregate Funding Contributions) (subject to the adjustment to reflect the deemed dilution as provided by Article 9.2 (ii)) and b) twenty per cent (20%) to Class B Shareholder.

The determination of the IRR will include all previous Distributions to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and Class C Shareholder and the return of all amounts of Funding Contributions to the Class A Shareholders, the Class B Shareholder and Class C Shareholder. For the avoidance of doubt, the IRR calculation shall include the cost of any shareholder's guarantees, credit lines, etc. and will be after all taxes, costs and fees.

## Chapter VII.- Applicable Law - Definitions

**Art. 34. Applicable Law.** All matters not governed by the present Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

### Art. 35. Definitions

«Acceptance Period» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (iv).

«Acquisition Fees» has the meaning set forth on Article 32.3 (i) (B) (a).

«Affiliates» means with respect to any Person, any other Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such Person. For the purposes of this definition, «control» means with respect to any Person, (i) the ownership of a percentage of the share capital conferring on it the majority of the voting rights in the general meetings of a Person or (ii) the ownership of more than fifty per cent (50%) of the share capital (or other ownership interest) having ordinary voting power to elect the majority of the board of directors, managers or other voting members of the governing body of a Person.

«Available Funds» means (i) with respect to a distribution made by the general meeting of shareholders: the Amount Available for Distribution, the share premium and any other available reserve and (ii) with respect to a distribution made by the General Partner: any carried forward profits, the share premium, any other available reserve and the profits of the relevant financial year as shown in the interim financial statements.

«Amount Available for Distribution» has the meaning set forth in Article 32.

«Business Day» means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in London, Paris and Luxembourg city.

«CCM» means CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» established under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 92.025

«CEDOBAR» means CEDOBAR, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.901.

«Chairman» has the meaning set forth in Article 18.

«Company» has the meaning set forth in Article 1.

«Curing Period» has the meaning set forth in Article 9.

«Defaulting Shareholder» has the meaning set forth in Article 9.

«Distributable Amount» means all dividends, distributions of capital in the form of share premium or reserves, proceeds from liquidation, repayment of equity, principal or interest payments on any Shareholders Loans (if any) and shall be deemed to include the net proceeds from the sale by all Class A Shareholders of all their interests to an unaffiliated person.

«Distribution Date» means the date at which the general meeting of shareholders or the General Partner, as the case may be, resolve on a Distribution.

«Drawdown Notice» means any notice sent by the General Partner whereby Investment Allocation are called.

«Effective Date» means 1st September 2004.

«Final Closing Date» twelve (12) months after the Effective Date.

«Funding Contributions» means the portion of Investment Allocations which has been drawn down and directly or indirectly invested by the Investors in the form of equity and/or Shareholders Loans (if any).

«Funding Date» means the time by which the Funding Contributions shall be made available to the Company.

«General Partner» has the meaning set forth in Article 1.

«Group» means the companies forming part of the group of companies of Captiva.

«ICP» means IXIS CAPITAL PARTNERS LIMITED, a company incorporated in England, whose registered office is at Level 3, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2GN, United Kingdom, whose registered number is 520.8626.

«IXIS» means IXIS CORPORATE & INVESTMENT, a «société anonyme» validly incorporated and existing under the laws of France, whose registered office is 47, Quai d'Austerlitz, 75648 Paris cedex 13, France, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 340.706.407.

«Initial Period» has the meaning set forth in Article 7.2.1.

«Intra Group» means (i) in relation to Cedobar will include hundred per cent (100%) owned subsidiaries of SREI and (ii) in relation to Lux Feeder will include any member of the IXIS GROUP or the CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE GROUP or CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS GROUP or any fund managed by such member of the IXIS GROUP or the CNCE GROUP.

«Investment Allocation» means the amount (if any) that the Investors have from time to time committed to invest directly or indirectly in the Company by way of share capital or/and Shareholders Loans (if any).

«Investment Bank» means a fully owned investment banking subsidiary of a predominant internationally licensed bank.

«Investment Period» means a period starting as from the Final Closing Date and ending (i) on the date of the third anniversary of the Final Closing Date or if earlier (ii) the date at which at least eighty per cent (80%) of the Investment Allocations have been invested in the Company, subject to the extension by up to one year if agreed by the Class A and Class B Shareholders in accordance with the provision of any shareholders' agreement as may be in existence from time to time.

«Investors» means CCM, LUX FEEDER and CEDOBAR.

«IRR» means, for each Class A Shareholder, the annual discount rate, compounded quarterly, that results in a net present value equal to zero (0) when the discount rate is applied to all Funding Contributions made by such Class A Shareholder to the Company after having taken into account all distributions (whether in the form of a dividend, distributions of capital in the form of share premium or reserves, proceeds from liquidation, repayment of equity, principal or interest payments on Shareholder Loans, and shall be deemed to include the net proceeds from the sale by all Class A Shareholders of all their Interests to an unaffiliated person) before deduction of any tax paid by the Company on distributions made to such Class A Shareholder and after deduction of the costs of any guarantees, credit lines.

«Legal Reserve» has the meaning set forth in Article 32.1.

«Liquidation Distribution» has the meaning set forth in Article 33.

«LUX FEEDER» means CAPTIVA CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.C.A., a corporate partnership limited by shares («société en commandite par actions») validly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.941.

«Notice» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (iii).

«Offer» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (iii).

«Offered Interest» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (iii).

«Offered Price» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (iii).

«Offered Shares» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (ii).

«Other Shareholder» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (iii).

«Other Shareholder Interests» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (vii).

«Other Shareholder Shares» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (vii).

«Percentage Interest» means the percentage of Shares and Shareholders Loans held by a Class A Shareholder or a Class B Shareholder or a Class C Shareholder in the total Funding Contribution of the Company.

«Person» includes any firm, corporation, partnership, funds or natural person.

«Project» means properties, businesses, portfolios or projects consisting of or including real estate properties located in Europe to be held by the Company directly or indirectly through special purpose vehicles.

«Quarter» means each relevant period ending on 31 March, 30 June, 30 September and 31 December.

«Refinancing Fees» has the meaning set forth in Article 32.3 (i) (B) (b).

«Shareholders Loan» means any loan or debt (in whatever form is agreed) between the Company and its shareholders, as may be in existence from time to time.

«Secretary» has the meaning set forth in Article 18.

«SREI» means SOROS REAL ESTATE INVESTORS, C.V., a partnership established under the laws of the Netherlands, whose registered office is Herengracht 206-216, 1016 BS, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Register of Commerce and Companies under number 34.12.32.45.

«Tag Along Notice» has the meaning set forth in Article 7.2.2.(viii)

«Tag Along Price» has the meaning set forth in Article 7.2.2.(viii)

«Third Party» has the meaning set forth in Article 7.2.2.

«Transfer» and «to Transfer» means any transfer, sale, pledge hypothecation, encumbrance, assignment or other disposition in whole or in part of shares or interests or the proceeds thereof (whether voluntary, involuntary, by operation of law or otherwise).

«Transferor» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (iii).

«Transfer Price» has the meaning set forth in Article 7.2.1 (vi).»

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this present deed are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Nous, M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la société CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A., une société constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1.257 du 5 décembre 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.399 et ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 9 novembre 2004 au Mémorial C, numéro 122, du 10 février 2005.

L'assemblée est ouverte à 17.40 heures sous la présidence de Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Torbick, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Clinquart, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

Refonte intégrale des statuts de la Société.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée générale A décidé de refondre intégralement les statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

### «Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Raison sociale.** Il est formé entre les actionnaires fondateurs, y compris CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l. agissant en tant qu'actionnaire commandité unique (le «Gérant») et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la raison sociale CAPTIVA CAPITAL PARTNERS S.C.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du Gérant.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert du siège, restera régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes ou l'une des personnes à qui a été confiée la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet (i) la recherche d'opportunités en matière d'acquisition, de détention, d'exploitation, de financement, de refinancement, de mise en valeur, de développement et de revente de Projets, étant éventuellement de nature private equity, dans le but de créer et d'acquérir des Projets, de détenir et gérer des sociétés détenues directement ou indirectement par la Société (les «Filiales»); (ii) de détenir directement ou indirectement des Filiales en rapport avec ce qui précède; (iii) de vendre ou de disposer d'une autre façon des actifs de la Société et des Filiales, y compris, le cas échéant, les parts et les valeurs immobilières ou intérêts dans les Filiales; (iv) contracter des engagements en rapport avec ce qui précède; (v) prendre toutes les mesures accessoires à ce qui précède.

La Société peut notamment (i) acquérir et/ou disposer par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre façon des valeurs mobilières, actions et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement, tous titres et autres instruments financiers représentatifs de

droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tout émetteur public ou privé quel qu'il soit, notamment mais pas exclusivement par les Filiales; (ii) exercer tous les droits lorsqu'ils soient attachés à ces titres et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux Filiales dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit; (iv) contracter tout emprunt sous quelque forme que ce soit ou émettre tout titre de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toute opération que ce soit, commerciale, financière, mobilière ou immobilière se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin au 1<sup>er</sup> septembre 2055, sous réserve des dispositions relatives à la dissolution anticipée de la Société prévues à l'article 9.2.(iv). La durée de la Société pourra être prorogée de deux (2) ou trois (3) ans, sur proposition du Gérant, par décision des Actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou la Loi relatives à la modification des présents Statuts.

## Chapitre II.- Capital, Actions

**Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis est fixé à trente et un mille vingt-six euros et vingt cinq cents (EUR 31.026,25) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et vingt (20) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») qui seront détenues par les actionnaires commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), qui sera détenue par l'actionnaire commandité en représentation de sa participation d'actionnaire commandité dans la Société, ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, chacune d' elle étant entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie, tels que définis par les présents Statuts, seront identiques, sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-dix-sept millions vingt-cinq euros (EUR 77.000.025,-) divisé en soixante millions six cent quarante mille (60.640.000) Actions de Catégorie A, une (1) Action de Catégorie B et neuf cent soixante mille (960.000) Actions de Catégorie C, chaque action ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Le Gérant est autorisé et a le pouvoir de (i) réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, contre apport en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en numéraires ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital émis, réalisée par le Gérant dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent Article devra, par conséquent, être adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur toute action en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les Actions de Catégorie A, l'Action de Catégorie B et les Actions de Catégorie C seront nominatives.

Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires (le «Registre des Actionnaires»), dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, sera tenu au siège social. Le Registre des Actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions détenues, l'indication des paiements effectués sur les actions ainsi que les cessions des actions et leurs dates.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par fax son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le Registre des Actionnaires.

### Art. 7. Cession d'Actions

#### 7.1. Restrictions à la Cession.

7.1.1. Toute Action de Catégorie A ne peut être Cédée qu'à condition de satisfaire les dispositions de l'Article 7.2.

7.1.2. Toute Action de Catégorie B ne peut être Cédée qu'avec l'accord préalable des Actionnaires (i) votant selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présent Statuts et (ii) décidant, s'il reste plus d'un (1) actionnaire de Classe B après la Cession, si le nouvel actionnaire de Catégorie B peut agir en tant que Gérant de la Société.

7.1.3. Toute Action de Catégorie C ne peut être Cédée qu'après avoir été au préalable proposée aux Actionnaires de Catégorie A au prorata de leur participation dans la Société.

#### 7.2. Cession d'Actions A Autorisée.

Une Cession autorisée relative aux Actions de Catégorie A en vertu du présent Article 7 est réputée comprendre la Cession d'Actions de Catégorie A, la Cession de Prêts d'Actionnaires afférents (pour autant qu'il en existe) contractés par le même actionnaire de Catégorie A, les droits de vote et les obligations financières (pour autant qu'il en existe) au pro rata.

### 7.2.1. Cession au cours de la Période Initiale.

Pendant une période de trois (3) ans après la Date Finale de Clôture (la «Période Initiale»), toutes Cessions d'Actions de Catégorie A ne sont permises que sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) la Cession envisagée:
  - a) est une Cession Intra-Groupe; ou
  - b) est une Cession à un/(des) successeur(s) trustee; ou
  - c) a été approuvée par écrit par tous les Actionnaire de Catégorie A;
- (ii) la Cession envisagée est une Cession de toutes (et pas moins de toutes) les Actions de Catégorie A détenues par l'Actionnaire de Catégorie A concerné (les «Actions Offertes»); et
- (iii) la Cession envisagée est accompagnée de la Cession des participations suivantes (les «Participations Offertes»):
  - a) par la Cession corrélative de tous (et pas moins de tous) les Prêts d'Actionnaires (pour autant qu'il en existe) de l'actionnaire de Catégorie A concerné, des droits de véto et des obligations de financement de l'actionnaire de Catégorie A concerné; et
  - b) par la Cession corrélative de tous (et pas moins de tous) les parts, les obligations de financement et les prêts d'Actionnaires (pour autant qu'il en existe) de l'Actionnaire de Catégorie A concerné (ou de CCM, le cas échéant) dans le Gérant et ICP; et
- (iv) dans le cas de Cession Intra-Groupe ou de Cession à un/(des) successeur(s) trustee, les conditions légales, réglementaires et fiscales sont satisfaites.

### 7.2.2. Cession après la Période Initiale.

Après la Période Initiale, la Cession Intra-Groupe ou la Cession à un/(des) successeur(s) trustee(s) de toute Action de Catégorie A n'est permise que sous réserve des conditions prévues aux articles 7.2.1.(ii) à 7.2.1.(iv).

Après la Période Initiale, les Cessions (autres que la Cession Intra-Groupe ou la Cession à un/ (des) successeur(s) trustee(s)) de toute Action de Catégorie A à un tiers (le «Tiers») ne sont permises que sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) la Cession envisagée est une Cession des Actions Offertes;
- (ii) la Cession envisagée est accompagnée de la Cession des Participations Offertes;
- (iii) l'Actionnaire de Catégorie A concerné (ou son Cessionnaire Intra-Group autorisé) (le «Cédant») a fait une offre (l'«Offre») pour la Cession des Actions Offertes ensemble avec les Participations Offertes à l'autre Actionnaire de Catégorie A (l'«Autre Actionnaire») par notification écrite (la «Notification») mentionnant le prix offert à payer en numéraire (le «Prix Offert»), lequel doit inclure le prix pour les Actions Offertes ensemble avec les Participations Offertes;
- (iv) l'Autre actionnaire a expressément rejeté ou n'a pas accepté l'Offre dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la date de la Notification (la «Période d'Acceptation»);
- (v) la Cession des Actions Offertes ensemble avec les Participations Offertes a été effectuée dans un délai de six (6) mois à compter de la date du rejet exprès (sous réserve que le rejet ait été émis pendant la Période d'Acceptation) par l'Autre Actionnaire ou à compter de la fin de la Période d'Acceptation (si aucun rejet exprès n'est survenu), selon le cas;
- (vi) le prix pour la Cession au tiers des Actions Offertes ensemble avec les Participations Offertes (le «Prix de Cession») n'est pas inférieur à quatre-vingt dix-sept pour cent (97%) du Prix Offert;
- (vii) l'Autre Actionnaire n'a pas exercé son droit de sortie conjointe (le «Droit de Sortie Conjointe») et de voir ses actions rachetées par le Tiers aux mêmes conditions, ou si l'Autre Actionnaire a exercé son droit, le Tiers a accepté d'acquiescer toutes les actions de la Société détenues par l'Autre Actionnaire (ou CCM, le cas échéant) ainsi que son Prêt d'Actionnaire et ses obligations de financement, son prêt d'actionnaire et ses parts dans le Gérant et ICP aux mêmes conditions;
- (viii) en cas de Cession proposée par Cedobar, si le Tiers est une Banque d'Investissement ou un fonds géré par, ou dans lequel, une Banque d'Investissement (seule ou avec ses Affiliés), est l'investisseur majoritaire, la Cession des Actions Offertes ensemble avec les Participations Offertes a été approuvée par CCM; et
- (ix) en cas de Cession effective par Lux Feeder (ou de ses cessionnaires Intra-Groupe) de ses Actions de Catégorie A, conformément aux dispositions précédentes, le nom de ICP sera modifié dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle la Cession est devenue effective et perdra toute référence à IXIS.

7.2.3. Toutes les Cessions d'actions en violation du présent Article 7 doivent être considérées comme nulles et inopposables à la Société, et le(s) actionnaire(s) réalisant de telles cessions doit (doivent) indemniser et garantir la Société, et l'/(les) autre(s) actionnaire(s) contre tout impôt fédéral, national ou local sur les bénéfices, taxes de cession, y compris sans restriction, les plus-values de cession, résultant de, ou causé directement ou indirectement par une telle Cession. Le fait d'avoir autorisé une Cession dans un ou plusieurs cas ne doit pas limiter ou supprimer la nécessité d' une telle autorisation dans des circonstances autres ou ultérieures.

7.2.4. Toutes les Cessions d'actions seront inscrites au Registre des Actionnaires, soit suivant les règles sur les cessions de créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois, soit par déclaration de Cession inscrite dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le Registre des Actionnaires toute Cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

**Art. 8. Augmentation et réduction du Capital.** Le capital social émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi, pour toute modification des présents Statuts.

Les nouvelles actions à émettre seront offertes par préférence aux Actionnaires actuels proportionnellement à la part du capital social émis que ces Actionnaires détiennent, lesquels pourront souscrire les nouvelles actions soit en numéraire soit en nature.

En cas d'augmentation du capital social émis par l'émission de nouvelles actions d'une seule catégorie, le droit préférentiel de souscription des propriétaires d'actions d'autres classes ne peut être exercé avant que ce droit n'ait été exercé par les propriétaires des actions de la classe dans laquelle les nouvelles actions sont émises.

Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant selon les règles de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

**Art. 9. Défaut.** La manquement par tout Actionnaire de Catégorie A à remplir ses obligations de financement (pour autant qu'il en existe) et à réaliser complètement les paiements à la Date de Mise à Disposition stipulée aura les conséquences suivantes:

9.1. L'actionnaire défaillant (l'«Actionnaire Défaillant») sera tenu de remédier à ce manquement dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la Date de Mise à Disposition de référence (la «Période de Réparation») en payant à la Société:

(i) le montant dû en vertu de la Notice de Tirage de référence;

(ii) des intérêts moratoires à un taux annuel de trente pour cent (30%) (calculé et arrêté quotidiennement sur le montant indiqué dans la Notice de Tirage) à compter et y inclus la Date de Mise à Disposition jusqu'à et y inclus la date de paiement; et

(iii) les frais et dépenses et pertes supportées par la Société (ou un de ses véhicules d'investissement) jusqu'à la date de paiement due à une telle défaillance, y compris, mais non limitée à l'obligation de différer ou de mettre un terme à un investissement ou de trouver des sources alternatives de financement ou d'obtenir des garanties supplémentaires ou des lettres de crédit (telles que calculées, certifiées par les commissaires aux comptes de la Société, et notifiées par écrit par les non-défaillants à l'Actionnaire Défaillant).

9.2. Le manquement par l'Actionnaire Défaillant à payer l'intégralité du montant appelé (ensemble avec les montants des paragraphes 9.1 (ii) et (iii) ci-dessus) pendant la Période de Réparation, aura les conséquences immédiates suivantes:

(i) l'Actionnaire Défaillant cessera d'avoir droit ou d'être tenu de procéder à toute Contribution Financière à l'avenir;

(ii) afin de déterminer la part des Fonds Disponibles, à laquelle l'Actionnaire Défaillant a droit en vertu de l'Article 32 et la part du Produit de Liquidation, à laquelle l'Actionnaire Défaillant a le droit en vertu de l'Article 33, l'Actionnaire Défaillant sera dilué eu égard à son Pourcentage de Participation dans la Société par deux (2) fois le montant exigé mais non payé conformément à la Notice de Tirage de référence;

Afin de déterminer la part des Fonds Disponibles et du Produit de Liquidation (selon le cas), à laquelle l'Actionnaire Défaillant a le droit conformément aux articles 32 et 33, toute Dilution, au sens de ce paragraphe (ii), devra être réalisée par un ajustement réputé du Pourcentage de Participation respectif des Actionnaires entre l'actionnaire non-défaillant et l'Actionnaire Défaillant, afin de refléter l'augmentation réputée des Contributions Financières de l'actionnaire non-défaillant d'un montant égal à celui qui résulterait d'une dilution du Pourcentage de la Participation de l'Actionnaire Défaillant si le manquement de l'Actionnaire Défaillant avait été de deux cent pour cent (200%) du montant qui aurait dû être mis à disposition conformément à la Notice de Tirage de référence.

(iii) l'Actionnaire Défaillant cessera d'avoir le droit de recevoir le paiement de toute Distribution au sens de l'article 32 et toute Distribution de Liquidation au sens de l'article 33 sur une base diluée conformément au paragraphe (ii) ci-dessus jusqu'à ce que le montant dû selon le paragraphe 9.1 (iii) ait été complètement compensé par une telle Distribution ou une Distribution de Liquidation.

(iv) dans le cas de défaillance de Lux Feeder, le manquement par Lux Feeder (a) à remplir ses obligations issues d'un pacte d'actionnaires, qui peut exister à un moment donné entre les actionnaires et/ou (b) à voter en faveur d'une Distribution, les parties conviennent qu'un tel manquement provoquera la dissolution anticipée de la Société.

### Chapitre III.- Gestion, Conseil de surveillance, Comité d'investissement

**Art. 10. Gestion.** La Société sera gérée par CAPTIVA CAPITAL, S.à r.l., en sa qualité de Gérant unique de la Société et détenteur de toutes les Actions de Catégorie B de la Société.

Les autres Actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs de l'Associé Commandité.** Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

**Art. 12. Responsabilité de l'Associé Commandité et des Actionnaires.** Le Gérant est responsable indéfiniment et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autre que l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales ou autrement, et, en conséquence ils ne seront responsables en tant qu'actionnaires de la Société, que du paiement de la valeur nominale et de la prime d'émission de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, employés ou toute autre personne ou conférer des pouvoirs spéciaux ou des mandats ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle des personnes auxquelles la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Dissolution - Incapacité de l'Associé Commandité.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse pour désigner un nouveau Gérant.

Le(s) administrateur(s) devra (devront) convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un délai de quinze (15) jours à compter de leur nomination, dans les formes prévues par les Statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et des actes de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16. Conseil de Surveillance.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé de trois (3) membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée des Actionnaires, sur une liste d' au moins deux (2) candidats pour chaque poste de membre. Lux Feeder sera autorisée à proposer des candidats pour deux (2) postes de membres et Cedobar pour un (1) poste de membre. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance devra être consulté par le Gérant sur les sujets que celui-ci déterminera. Il autorisera tous les actes qui, selon la loi ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

**Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance pourra désigner parmi ses membres un président (le «Président»). Il nommera également un secrétaire (le «Secrétaire»), membre ou non du Conseil de Surveillance, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux (2) membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera, à la majorité des membres présents à une telle réunion, un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence, ou avec l'accord préalable de toutes les personnes pouvant assister au Conseil de Surveillance, une convocation écrite de réunion du Conseil de Surveillance devra être envoyée par lettre, par fax ou par télégramme, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord par lettre, par fax ou par télégramme de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation séparée ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un lieu déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tel autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra ponctuellement déterminer. Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre du Conseil de Surveillance comme mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que le quorum atteint la majorité des membres en fonction est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par la majorité des membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

**Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par le Secrétaire (pour autant qu'il y en existe). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le Secrétaire (pour autant qu'il y en existe) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

#### Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant par la Loi luxembourgeoise ou les présents Statuts, elle a les pouvoirs pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant. Notamment, elle ne révoquera le Gérant ni ne désignera un autre Gérant sans que le Gérant y consente.

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les convocations le 31 mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

**Art. 22. Autres Assemblées Générales.** Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social le demandent.

Les assemblées des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par l'Associé Commandité.

**Art. 23. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires seront convoqués par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la loi luxembourgeoise. La convocation envoyée aux actionnaires dans les conditions prévues par la loi luxembourgeoise contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 24. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée, un mandataire, actionnaire ou non. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées des actionnaires.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par fax ou par télégramme toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut déterminer la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée. Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées des actionnaires.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

**Art. 25. Procédure.** L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 26. Prorogation.** Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale de quatre (4) semaines. Il doit proroger à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social émis.

Une telle prorogation annule automatiquement toute résolution déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la seconde assemblée.

**Art. 27. Vote.** Une liste de présence, indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lesquelles ils prennent part au vote, est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de la procédure.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou pour voter des résolutions dont l'adoption requiert les mêmes quorum et majorités que ceux exigés pour la modification des Statuts, les résolutions seront adoptées sans considération du nombre d'actions représentées, à la majorité simple des votes. Aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.

**Art. 28. Les Assemblées Générales Extraordinaires.** Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi luxembourgeoise en vue de la modification des présents Statuts (y compris en vue de décider de la réduction ou de l'augmentation du capital social émis de la Société, de la fusion de la Société, de la prorogation de la durée de la Société ou de la dissolution anticipée de la Société) ou pour voter des résolutions dont l'adoption requiert les mêmes quorum et majorité que ceux exigés pour la modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, et sauf disposition contraire de la loi, une majorité de quatre-vingt pour cent (80%) des voix des actionnaires présents ou représentés à une telle assemblée générale est requise. Aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.

Lorsqu'il existe plus d'une seule catégorie d'actions et que la résolution de l'assemblée générale est telle qu'elle modifie leurs droits respectifs, tels que décrits ci-dessus, la résolution doit, afin d'être valable, satisfaire, dans chacune des classes, aux conditions de quorum et de majorité prévues par le paragraphe précédent.

**Art. 29. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 30. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de la même année. La première année sociale commence exceptionnellement à la date de la constitution de la Société et se termine le dernier jour de décembre 2004.

**Art. 31. Approbation des Comptes Annuels.** Le Gérant doit établir les comptes annuels, pour approbation par l'assemblée générale des actionnaires, en conformité avec les exigences de la loi et la pratique comptable luxembourgeoises.

#### Art. 32. Affectation des bénéfices

32.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels net déterminés conformément à la loi et à la pratique comptable luxembourgeoises seront prélevés et affectés à la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

32.2. Après l'affectation à la Réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires devra décider de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels (le «Montant Disponible»). Elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année sociale suivante ou de le distribuer aux actionnaires au titre de dividendes.

32.3. Dans le cas où (i) l'assemblée générale des Actionnaires, ou (ii) le Gérant en application du paragraphe 4 du présent article 32, selon le cas, décide de procéder à une distribution (une «Distribution») du Montant Disponible conformément à la Loi luxembourgeoise, la Distribution s'effectuera selon l'ordre de priorité suivant:

(i) Premièrement, l'Actionnaire de Catégorie B recevra, dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la fin de chaque Trimestre (sauf pour la Distribution concernant la période allant de la Date Effective au 30 septembre 2004 et pour le Trimestre se terminant le 31 décembre 2004, qui aura lieu seulement dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la fin du premier Trimestre de l'année 2005), une Distribution d'un montant égal à A plus B moins C moins D, où:

A: est égal à un virgule cinq pour cent (1,5%) de M tel qu'à la présente Date de Distribution, divisé par quatre (4) afin de refléter trimestriellement la Distribution (excepté que pour la période allant de la Date Effective au 30 septembre 2004, le montant de la Distribution sera de un virgule cinq pour cent (1,5%) de «M», tel qu'à la présente Date de Distribution, divisé par douze (12));

M: est égal à la présente Date de Distribution à:

(a) tous les Engagements d'Investissement, si le Trimestre de référence commence pendant la Période d'Investissement ou toutes les Contributions Financières, si le Trimestre de référence commence après la Période d'Investissement; moins

(b) les coûts d'acquisition (y compris tous les coûts, honoraires, commissions, dépenses, et taxes d'acquisition) relatifs à tout investissement réalisé (ou coûts d'acquisition au pro rata dans le cas d'une réalisation partielle) par le Groupe au cours du Trimestre de référence, et au cours de tous les Trimestres précédents; moins

(c) le montant par lequel tout investissement par le Groupe a été annulé (à la suite d'une résolution du conseil de gestion du Gérant) au cours du Trimestre de référence, et au cours de tous les Trimestres précédents.

B: est égal à la somme des honoraires suivants collectés pendant le Trimestre de référence:

(a) un pour cent (1%) de la valorisation (correspondant à la somme de l'investissement en capital et prime, des prêts d'actionnaire et de la dette contractée ou prise en charge (pour autant qu'il en existe)) de tout investissement effectué par le Groupe (les «Frais d'Acquisition»); plus

(b) 1 pour cent (1%) du total des revenus de l'endettement auprès de tiers lors du refinancement de tout investissement par le Groupe, pendant la période de détention de l'investissement mais à l'exclusion du financement de l'investissement au moment de l'acquisition, au pro rata de la participation du Groupe dans l'investissement, (les «Frais de Refinancement»).

C: est égal au solde des cinquante pour cent (50%) des Frais d'Acquisition collectés à la fin du Trimestre de référence, qui n'ont pas déjà été au préalable utilisés pour compenser le précédent montant A tel que mentionné à l'article 32.3 (i) à la fin du Trimestre de référence.

D: est égal au total des honoraires payés par la Société à ICP (ou à une de ses filiales) en rapport avec le Trimestre de référence.

(ii) Deuxièmement, les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C, recevront pari passu toutes les Distributions au pro rata (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii)) jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C aient chacun reçu des Montants Distribuables équivalents à la somme de leurs Contributions Financières respectives (sans prendre en considération les Distributions faites à l'Actionnaire de Catégorie B en application du paragraphe (i) ci-dessus).

(iii) Troisièmement, les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C, recevront chacun pari passu toutes les Distributions au pro rata (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9 (ii)) jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C aient chacun atteint (en vertu des Distributions réalisées en application du paragraphe (ii) ci-dessus et du présent paragraphe (iii) mais à l'exclusion des Distributions faites à l'Actionnaire de Catégorie B en application du paragraphe (i) ci-dessus), un TRI de douze pour cent (12%) (calculé trimestriellement) sur la somme de leurs Contributions Financières.

(iv) Quatrièmement, les Distributions seront réparties comme suit: a) trente pour cent (30%) collectivement aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C (à partager entre eux au pro rata (conformément à leurs Contributions Financières respectives) (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii)) et b) soixante dix pour cent (70%) à l'Actionnaire de Catégorie B seulement jusqu'à ce que l'Actionnaire de Catégorie B ait reçu (sans considération des Distributions faites à l'Actionnaire de Catégorie B en application du paragraphe (i) ci-dessus) un total de vingt pour cent (20%) des Distributions cumulées payées aux Actionnaires de Classe A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C selon les paragraphes (iii) et (iv).

(v) Cinquièmement, les Distributions seront partagées comme suit: a) quatre-vingt pour cent (80%) collectivement aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C, au pro rata (conformément à leurs Contributions Financières respectives) (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii)) et b) vingt pour cent (20%) à l'Actionnaire de Catégorie B.

Dans les limites permises par la loi luxembourgeoise, les Distributions seront calculées et payées trimestriellement sous forme d'arriérés. La détermination du TRI inclura toutes les Distributions précédentes aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C ainsi que le remboursement de tous les montants des Contributions Financières des Actionnaires de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C. Pour dissiper tout doute, le calcul du TRI inclura le coût de toutes les garanties d'actionnaires, lignes de crédit, etc., et sera effectué après paiement des taxes, frais et honoraires.

32.4. Sous réserve des conditions posées par la loi luxembourgeoise et conformément au présent Article 32, le Gérant peut procéder à une Distribution aux Actionnaires des Fonds Disponibles sous la forme d'un acompte sur dividendes. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de cette Distribution.

## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 33. Dissolution, Liquidation.** La société est automatiquement dissoute en application de l'Article 4. La Société peut ainsi être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après le paiement de toutes les dettes et frais de la Société ainsi que de tous les frais de liquidation, une Distribution (la «Distribution de Liquidation») du produit net de liquidation («Produit de liquidation»), devra être effectuée selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, l'actionnaire B recevra une Distribution de Liquidation d'un montant égal à A plus B moins C moins D, où:

A: est égal à un virgule cinq pour cent (1,5%) de M tel qu'à la Date de Liquidation.

M: est égal à la Date de Liquidation à:

(a) toutes les Engagements d'Investissement, si la Date de Liquidation de référence intervient au cours de la Période d'Investissement ou toutes les Contributions Financières, si la Date de Liquidation intervient après la Période d'Investissement; moins

(b) les coûts d'acquisition (y compris tous les coûts, honoraires, commissions, dépenses, et taxes d'acquisition) relatifs à tout investissement réalisé (ou coûts d'acquisition au pro rata dans le cas d'une réalisation partielle) par le Groupe; moins

(c) le montant par lequel tout investissement par le Groupe a été annulé (à la suite d'une résolution du Conseil de Gérance du Gérant).

B: est égal à la somme des honoraires suivants collectés depuis la fin du Trimestre précédent et jusqu'à la Date de Liquidation:

(a) les Frais d'Acquisition; plus

(b) les Frais de Refinancement.

C: est égal au solde des cinquante pour cent (50%) des Frais d'Acquisition collectés depuis la fin du Trimestre précédent et jusqu'à la Date de Liquidation, qui n'ont pas déjà été au préalable utilisés pour compenser le précédent montant A tel que mentionné à l'article 33 (i) à la Date de Liquidation.

D: est égal au total des frais payés par la Société à ICP (ou à une de ses Filiales) en rapport avec la période allant de la fin du Trimestre précédent à la Date de Liquidation.

(ii) deuxièmement, les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C recevront pari passu toutes les Distributions de Liquidation au pro rata (sous réserve d'un ajustement reflétant le cas échéant la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii)) jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C aient chacun reçu des Montants Distribuables équivalents à la somme de leur Contributions Financières respectives (sans prendre en considération les Distributions de Liquidation faites à l'Actionnaire de Catégorie B en application du paragraphe (i) ci-dessus).

(iii) troisièmement, les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C recevront chacun pari passu toutes les Distributions de Liquidation au prorata (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii)) jusqu'à ce que les Actionnaires de Catégorie A, l'Actionnaire de Catégorie B et l'Actionnaire de Catégorie C aient chacun atteint (suivant les Distributions de Liquidation faites en application du paragraphe (ii) ci-dessus et de ce paragraphe (iii) mais à l'exclusion des Distributions de Liquidation faites à l'Actionnaire de Catégorie B en application du paragraphe (i) ci-dessus) un TRI de douze pour cent (12%) (arrêté trimestriellement) sur la somme de leurs Contributions Financières respectives;

(iv) quatrièmement, les Distributions de Liquidation seront réparties comme suit: a) trente pour cent (30%) collectivement aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C (à répartir entre eux au prorata (conformément à leurs Contributions Financières respectives) (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii))) et b) soixante-dix pour cent (70%) à l'Actionnaire de Catégorie B seulement jusqu'à ce que l'Actionnaire de Catégorie B ait reçu (sans prendre en considération les Distributions de Liquidation faites à l'Actionnaire de Catégorie B en application du paragraphe (i) ci-dessus) un total de vingt pour cent (20%) des Distributions de Liquidation cumulées payées aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C en vertu des paragraphes (iii) et (iv).

(v) cinquièmement, les Distributions de Liquidation seront réparties comme suit: a) quatre-vingt pour cent (80%) collectivement aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C au prorata (conformément à leurs Contributions Financières respectives) (sous réserve d'un ajustement reflétant, le cas échéant, la dilution prévue par l'Article 9.2 (ii) et b) vingt pour cent (20%) à l'Actionnaire de Catégorie B.

La détermination du TRI inclura toutes les Distributions antérieures aux Actionnaires de Catégorie A, à l'Actionnaire de Catégorie B et à l'Actionnaire de Catégorie C et le remboursement de tous les montants des Contributions Financières aux Actionnaires de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C. Pour dissiper tout doute, le calcul du TRI inclura le coût de toutes les garanties d'Actionnaires, les lignes de crédit, etc. et sera effectué après toutes les taxes, frais et honoraires.

## Chapitre VII.- Loi Applicable - Définitions

**Art. 34. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 35. Définitions

«Période d'Acceptation» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (iv).

«Frais d'Acquisition» a la signification prévue à l'article 32.3 (i) (B) (a).

«Affiliés» signifie par rapport à toute Personne, toute autre Personne contrôlant directement ou indirectement, contrôlée par, ou sous le contrôle commun avec cette Personne. Pour les besoins de cette définition, «contrôle» signifie par rapport à toute Personne, (i) la propriété d'un pourcentage du capital social conférant la majorité des droits de vote aux assemblées générales à une Personne ou (ii) la propriété de plus de cinquante pour cent (50%) du capital social (ou d'une autre détention) ayant un droit de vote ordinaire pour élire la majorité au conseil d'administration, les gérants ou tout autre membre votant de l'entité de gestion de la Personne.

«Fonds Disponibles» signifie (i) pour une distribution réalisée par l'assemblée générale des actionnaires: le Montant Disponible, la prime d'émission et toute autre réserve disponible et (ii) pour une distribution effectuée par le Gérant: tout bénéfice reporté, la prime d'émission, toute autre réserve disponible et les bénéfices de l'année sociale de référence, tels que mis en évidence par les comptes annuels provisoires.

«Montant Disponible» a la signification prévue à l'article 32.

«Jours Ouvrables» signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) où les banques sont ouvertes pour le commerce à Londres, Paris et Luxembourg ville.

«CCM» désigne CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.025.

«CEDOBAR» désigne CEDOBAR, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.901.

«Président» a la signification prévue à l'article 18.

«Société» a la signification prévue à l'article 1<sup>er</sup>.

«Période de Réparation» a la signification prévue à l'article 9.

«Actionnaire Défaillant» a la signification prévue à l'article 9.

«Montant Distribuable» désigne tous les dividendes, distributions de capital sous la forme de primes d'émission ou de réserves, profits de liquidation, remboursement de capital, paiement du principal ou des intérêts de tout Prêt d'Actionnaires (s'il y en existe) et sera réputé inclure les produits nets de la vente par tous les Actionnaires de Catégorie A de leurs participations dans une personne non-Affiliée.

«Date de Distribution» signifie la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou le Gérant, le cas échéant, décide d'une distribution

«Notice de Tirage» signifie toute Notification envoyée par le Gérant, par laquelle des Engagements d'Investissement sont appelées.

«Date Effective» signifie le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

«Date Finale de Clôture» signifie douze (12) mois après la Date Effective.

«Contributions Financières» désigne la part des Engagements d'Investissement qui a été appelée et investie sous la forme de capital et/ou de Prêts d'Actionnaires (s'il y en existe).

«Date de Mise à Disposition» signifie la date à laquelle les Contributions Financières devront être rendues disponibles pour la Société.

«Gérant» a la signification prévue à l'article 1<sup>er</sup>.

«Groupe» signifie les sociétés faisant partie du groupe de sociétés Captiva.

«ICP» désigne IXIS CAPITAL PARTNERS LIMITED, une société constituée en Angleterre, dont le siège social est fixé au Level 3, 25 Dowgate Hill, London EC4R 2GN, Royaume Uni, dont le numéro d'enregistrement est le 520.8626.

«IXIS» désigne IXIS CORPORATE & INVESTMENT, une société anonyme, constituée conformément et soumise aux lois françaises, dont le siège social est fixé au 47, Quai d'Austerlitz 75648 Paris Cedex 07, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 340.706.407.

«Période Initiale» a la signification prévue à l'article 7.2.1.

«Intra-Groupe» signifie (i) relativement à Cedobar: cent pour cent (100%) des filiales de SREI et (ii) relativement à Lux Feeder: tout membre du GROUPE IXIS ou du GROUPE DE LA CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ou du GROUPE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ou tout fond dirigé par tel membre du GROUPE IXIS ou du GROUPE CNCE.

«Engagement d'Investissement» signifie le montant (s'il existe) que les Investisseurs se sont engagés à investir dans la Société sous forme de capital et/ou de Prêts d'Actionnaires (s'il y en existe).

«Banque d'Investissement» signifie une banque d'Investissement, filiale d'une banque licenciée de réputation internationale

«Période d'Investissement» signifie une période commençant à la Date Finale de Signature et se terminant (i) à la date du troisième anniversaire de la Date Finale de Signature ou si celle-ci survient plus tôt, (ii) à la date à laquelle au moins quatre-vingt (80%) des Engagements d'Investissement ont été investis dans la Société, sous réserve de la prorogation jusqu'à un an si elle est autorisée par les Actionnaires de Classe A et de Classe B en application des dispositions prévues par tout pacte d'actionnaires, tel qu'en vigueur à un moment donné.

«TRI» signifie, pour chaque actionnaire de Catégorie A, le taux d'escompte annuel, arrêté trimestriellement, qui se solde par une valeur nette actualisée égale à zéro (0), quand le taux d'escompte est appliqué à toutes les Contributions Financières par cet Actionnaire de Catégorie A à la Société après avoir pris en compte toutes les distributions (soit sous la forme d'un dividende, de distribution de capital, sous forme de primes d'émission ou de réserves, de produit de liquidation, de remboursement en capital, de paiement du principal ou des intérêts sur des Prêts d'Actionnaires, et réputé inclure le produit net de la vente par tous les actionnaires de Catégorie A de leurs participations dans une Personne non-Affiliée) avant déduction de toute taxe payée par la Société sur les distributions faites à cet Actionnaire de Catégorie A et après déduction des frais de garanties ou lignes de crédit.

«Réserve Légale» a la signification prévue à l'Article 32.1.

«Boni de Liquidation» a la signification prévue à l'Article 33.

«Lux Feeder» désigne CAPTIVA CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.C.A., une société en commandite par actions, valablement constituée au regard des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.941

«Notification» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (iii).

«Offre» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (iii).

«Participation Offerte» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (iii).

«Prix Offert» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (iii).

«Actions Offertes» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (ii).

«Autre Actionnaire» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (iii).

«Participations de l'Autre Actionnaire» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (vii).

«Actions de l'Autre Actionnaire» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (vii).

«Pourcentage de Participation» signifie le pourcentage d'Actions et de prêts d'Actionnaires détenu par un Actionnaire de Classe A ou un Actionnaire de Classe B ou un Actionnaire de Classe C dans le total des Contributions Financières.

«Personne» désigne toute entreprise, société, association, fonds ou personne physique.

«Projet» signifie les propriétés, affaires, porte-feuille ou projets consistant en ou comprenant des immeubles situés en Europe, devant être directement détenus par la Société ou indirectement par l'intermédiaire de véhicules spécifiques.

«Trimestre» signifie chaque période de référence se terminant le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre.

«Frais de Refinancement» a la signification prévue à l'article 32.3 (i) (B) (b).

«Prêt d'Actionnaires» désigne tout prêt ou dette (d'une quelque forme que ce soit) entre la Société et ses Actionnaires, tels qu'en vigueur à un moment donné.

«Secrétaire» a la signification prévue à l'article 18.

«SREI» désigne SOROS REAL ESTATE INVESTORS, C.V., une société constituée conformément aux lois des Pays-Bas, dont le siège social est fixé à Herengracht 206-216, 1016 BS, Amsterdam, les Pays-Bas, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34.12.32.45.

«Notification de Sortie Conjointe» a la signification prévue à l'article 7.2.2 (vii).

«Prix de Sortie Conjointe» a la signification prévue à l'article 7.2.2 (vii).

«Tiers» a la signification prévue à l'article 7.2.2.

«Cession» ou «Céder» signifie toute cession, vente, gage, hypothèque, charge, transfert ou toute autre disposition, en tout ou partie des actions, parts ou revenus qui précèdent (volontaire ou involontaire, judiciaire ou autre).

«Cédant» a la signification prévue par l'article 7.2.1 (iii).

«Prix de Cession» a la signification prévue à l'article 7.2.1 (vi).»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Martin-Saudax, M. Torbik, I. Clinquart, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 avril 2005, vol. 431, fol. 32, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mai 2005.

H. Hellinckx.

(040542.3/242/1282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**AMADEUS PORCELAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 73.417.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 4 mai 2005*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de AMADEUS PORCELAIN S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2010;
- d'autoriser le conseil d'administration à renouveler le mandat de M. Robertus Joosten en qualité d'Administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / CMS MANAGEMENT SERVICES S.A.

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03670. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040435.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT CSC KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

H. R. Luxemburg B 67.082.

**AUSZUG**

Durch Beschluss der in außergewöhnlicher Sitzung tagenden jährlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vom 12. Januar 2005 wurden folgende Herren bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

\* Lutz Gensch, Dipl.-Kfm., geboren am 10. Juli 1958 in Isingdorf-Arrode, wohnhaft in Kupferhammer 57, D-60439 Frankfurt;

\* Daniel Debras, Dipl.-Ing., geboren am 8. Juli 1962, wohnhaft in 24, rue Adolphe Weis, L-7260 Bereldange;

\* Jörg Günster, Dipl.-Ing., geboren am 17. März 1969, wohnhaft in 9, Antoniusstr., D-66780 Rehlingen-Siersburg.

Bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung wurde zum Abschlussprüfer ernannt:

DELOITTE S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 67.895, mit Gesellschaftssitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

*Für die Gesellschaft*

*Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00913. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039698.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**IMMOBILIENGESELLSCHAFT EDWARD STEICHEN BUILDING KIRCHBERG S.A.,  
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.  
H. R. Luxemburg B 89.167.

**AUSZUG**

Durch Beschluss der in außergewöhnlicher Sitzung tagenden jährlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vom 12. Januar 2005 wurden folgende Herren bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung zu Verwaltungsratsmitgliedern ernannt:

\* Herrn Dieter Majewski, Dipl.-Betriebswirt, Victoriaweg 6, D-61350 Bad Homburg;

\* Herrn Markus Breithaupt, Dipl.-Ing., Birkenstrasse 20, D-33154 Salzkotten;

\* Klaus-Dieter Dick, Betriebswirt, Johansenaue 170, D-47809 Krefeld.

Bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung wurde zum Abschlussprüfer ernannt:

DELOITTE S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 67.895, mit Gesellschaftssitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039702.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.257.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2005, réf. LSO-BE03690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A.*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

(039853.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 71.257.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A.*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

(039850.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---